

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 2 août 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

133-08-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec un ajout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

134-08-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance tenue le 5 juillet 2010 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de juillet 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION

La dérogation mineure DM10-122 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande.

135-08-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM0-122 déposée par Serge Tremblay, propriétaire du lot #391-41 situé au 249 chemin de Dublin, zone #29H ;

CONSIDÉRANT cette demande de construire un deuxième garage comme suit :

- a) la totalité des deux garages dépasse la superficie totale maximale par 23,5 m² alors que le règlement de zonage #273, article 7.2.3.2 stipule qu'un maximum de deux (2) garages est permis pour une superficie totale maximale de 100,0 m² ;
- b) la hauteur des murs à 3,66 m alors que le règlement de zonage #273, article 7.2.3.3 stipule que les murs d'un garage ne peuvent excéder 3,0 m ;
- c) la hauteur de la porte à 4,27 m alors que le règlement de zonage #273, article 7.2.3.4 stipule que la porte ne peut excéder 2,5 m ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure #DM10-122 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

135-08-10

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM10-122.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-08-10

CONSIDÉRANT le développement des rues de Calais et de Carlow prolongement d'une partie transversale de la rue de Cork ;

CONSIDÉRANT QUE le rond de virage de cette rue transversale n'est plus nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire offrir aux propriétaires avoisinants la possibilité d'acquérir les parties dudit rond de virage afin de les joindre à leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire acquérir une partie de rue afin de la joindre au projet de développement nommé rue de Calais ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon offre, gratuitement, la rétrocession d'une partie de la rue de Calais (anciennement rue de Cork), à Transport L & R Martel Inc., propriétaire du lot 386-18 pte, situé au 117 rue de Calais et que seuls les honoraires du notaire soient aux frais et dépens de l'acquéreur ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à Transport L & R Martel Inc., M. Réjean Martel, la cession d'une partie du lot 386 au coin du rond de virage vers le prolongement de la rue de Calais ;

QUE la Municipalité de Shannon préserve la partie droite du rond de virage vers le prolongement de la rue de Calais, lot 386-18 pte, afin d'installer une boîte postale ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate la firme Vaillancourt, Savoie arpenteurs pour la préparation d'une description technique du rond de virage, lot #386-18 pte et de la partie à acquérir, lot #386 pte ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire pour la préparation des contrats de rétrocession et d'acquisition ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer lesdits contrats de rétrocession et d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #397 intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SECTEUR SUR LES PREMIERS 1000 m DE LA RUE KILKENNY »

137-08-10

CONSIDÉRANT la résolution #38-03-10, adoptée le 1^e mars 2010, demandant les modifications au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT la réponse de la MRC du 28 juillet 2010 indiquant que les numéros de zones doivent être ceux du schéma et non ceux du règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire implanter des normes de construction de « villégiature » afin de donner un cachet distinct et individuel auxdites zones ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie sa résolution #38-03-2010 comme suit :

- REC16 - afin de l'agrandir à même une partie de la zone RF23 pour inclure les lots #391 et #392 ;
nouvelle - afin de créer une nouvelle zone « villégiature » à même la zone RF23 pour inclure les lots #604 à #610 inclusivement ainsi que les lots 972, 443P et 444P ;

ET QUE les normes suivantes soient autorisées dans ces deux zones pour un « chalet de villégiature » :

- a) une superficie maximale de 100,0 m² ;
- b) des sous-sols ou dalles de béton ;
- c) mêmes normes que les règlements de lotissement, de permis et certificats ainsi que le PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-08-10

CONSIDÉRANT la résolution #112-06-2010 autorisant l'appel d'offres, par biais de Seao, en utilisant un système de pondération, pour les travaux d'entretien et de déneigement des rues municipales avec options 1 an, 2 ans et 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues comme suit :

CIE	OPTION A	OPTION B	OPTION C
Gestion Dévelop. Pezeau	413,200.\$	421,655.\$	430,320.\$
Transport L & R Martel	428,000.\$	428,000.\$	476,000.\$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	339,800.\$	325,400.\$	315,800.\$

138-08-10

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est rencontré le 15 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT les pointages fixés par le comité suite à l'étude des soumissions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat à Raymond Robitaille Excavation Inc. qui a reçu le meilleur pointage final ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un contrat à Raymond Robitaille Excavation Inc. pour les travaux d'entretien et de déneigement des rues municipales, selon l'option C, pour une période de trois (3) ans, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013, et ce au coût annuel de 315 800.\$, taxes en sus ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le prix unitaire, tel que soumissionné et selon l'option C, pour chaque kilomètre supplémentaire ou fraction de celui-ci aux coûts suivants :

niveau 1 : 7 100.\$, taxes en sus, du kilomètre
niveau 2 : 6 100.\$, taxes en sus, du kilomètre

QUE l'appel d'offres et l'addenda #1 comme s'ils étaient, ici, tout au long récités et faisant partie intégrante de la présente ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière-Adjointe soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-08-10

CONSIDÉRANT les résolutions #40-03-2010 et #88-05-2010 mandatant des soumissionnaires pour la construction de l'agrandissement du garage municipal, la fondation et coffrage ainsi que l'achat et la pose de fenêtres et portes ;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter les travaux dudit garage d'autres achats de matériaux sont nécessaires ainsi que des mandats pour la pose de ces matériaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

139-08-10

QUE la Municipalité de Shannon autorise les dépenses et budgets comme suit :

contrat garage #40-03-10	245 000.00 \$
plomberie	22 000.00 \$
électricité	28 000.00 \$
arpentage	1 500.00 \$
coffrage, foundation #88-05-10	70 000.00 \$
finition extérieur	1 000.00 \$
fenêtres et portes de garage #88-05-10	23 000.00 \$
système d'alarme	2 000.00 \$
raccord des deux bâtiments	3 500.00 \$
divers	2 000.00 \$
chauffage	2 000.00 \$
Budget garage 2010	400 000.00 \$

ET QUE la Municipalité approprie les sommes prévues au budget 2010 comme suit : un montant de 150 000.\$ du budget d'immobilisation des édifices, 100 000.\$ du fonds général et le solde des dépenses réels du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-08-10

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des saisonniers attirés à la voirie pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Pierre Riel comme saisonnier attiré à la voirie pour la période estivale, à raison de 40 heures maximum par semaine et selon un horaire de base sur appel ;

ET QUE l'employé soit intégré à un niveau d'échelle salariale, payé selon un taux horaire déterminé par ses années et mois d'embauche consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT
NUMÉRO 394

RÈGLEMENT NUMÉRO 394

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES SUR LES TERRITOIRES DE SHANNON ET DE COURCELETTE

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code Municipal du Québec* ainsi que celles du *Code de la Sécurité Routière du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le 4^e paragraphe de l'article 626 du *Code de sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'adopter un règlement afin de fixer les limites de vitesse sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Jacques-Cartier, Route #369, est la propriété du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement #233 décrétant la limite de vitesse sur le chemin de Dublin, adopté le 5 février 1996 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est responsable depuis le 1^e mai 1999 des rues du « Secteur des logements familiaux – Garnison Valcartier » ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements #263, #270 et #309 décrétant la limite de vitesse dans les zones scolaires du *Secteur des logements familiaux* ;

RÈGLEMENT
NUMÉRO 394

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun d'ajuster à la baisse la vitesse de certaines rues locales ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du second projet de règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité des usages sur les voies publiques ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation a été préalablement donné à la séance régulière de ce Conseil tenue le 8 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QU'*un règlement de ce Conseil portant le numéro 394 soit et est adopté et ce Conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement numéro 394 porte le titre de « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES SUR LES TERRITOIRES DE SHANNON ET DE COURCELETTE** ».

ARTICLE 3 : But du règlement

Le présent règlement a pour but de régler à la baisse la limite de vitesse sur l'ensemble des rues résidentielles du territoire de la Municipalité de Shannon et Courcelette, à l'exception des zones scolaires, rues Ladas, Roy et Rochon, ainsi que les artères principales Gosford, Dublin et Wexford.

ARTICLE 4 : ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace les règlements numéros 233, 263, #270 et #309.

ARTICLE 5 : Limites de vitesse

Dorénavant, les limites de vitesse sont en application sur les rues suivantes :

5.1 Vitesse 40 km/h (rues résidentielles)

Beauvais, rue	Juneau, rue
Bielier, rue	Kilkenny, rue de
Birch, rue	King, rue
Bretagne, rue de	Landers, rue
Calais, rue de	Leclerc, rue
Carlow, rue de	Lilac, rue
Cedar, rue	Maple, rue
Cerisiers, rue des	McCarthy, rue
Chapman, rue	Mélèzes, rue des
Clare, rue de	Miller, rue
Conway, rue	Mountain View, rue
Cork, rue de	Oak, rue
Dauphin, rue	O'Hearn, rue
Desrochers, rue	O'Shea, rue
Donaldson, rue	Parc, rue du
Dubé, rue	Riverside, rue
Elm, rue	Saint-Joseph, rue
Franciscains, rue des	Saint-Patrick, rue
Gagnon, rue	Savoy, rue
Galway, rue de	Sioui, rue
Garceau, rue	Station, rue de la
Grogan, rue	Tyrone, rue de
Guilfoyle, rue	Vanier, rue
Herman, rue	William, rue
Hillside, rue	Willow, rue
Hirondelle, rue	

RÈGLEMENT
NUMÉRO 394

5.2 Vitesse 30 km/h (zones scolaires)

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h entre 7h et 16h du lundi au vendredi pour la période de septembre à juin, dans les zones scolaires situées sur les rues Ladas, Roy et Rochon.

Nonobstant le paragraphe précédent, la limite de vitesse est fixée à 40 km/h.

5.3 Vitesse 50 km/h (artères principales)

chemin de Gosford
chemin de Wexford

5.4 Vitesse 70 km/h (artère inter-municipale)

La limite de vitesse sur le chemin de Dublin – à partir de la limite de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entre les numéros civiques 174 et 377, est fixée à 70 km/h.

Nonobstant le paragraphe précédent, la limite de vitesse sur le chemin de Dublin, à partir du coin chemin de Gosford (numéro civique 430) jusqu'à l'entrée du numéro civique 407 à 413, est fixée à 50 km/h.

ARTICLE 6 : Panneaux de signalisation

Le Coordonnateur des Travaux Publics assure que l'installation et la maintenance de la signalisation soient conformes au *Code de la Sécurité Routière du Québec*.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 394

ARTICLE 7 : Amende

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende, plus des frais. L'amende applicable est celle prévue au *Code de la Sécurité Routière du Québec* (L.R.Q., c-24.2) et ses règlements.

ARTICLE 8 : Application

L'application du présent règlement numéro 394 est confiée aux policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de La Jacques-Cartier.

ARTICLE 9 : Entrée en vigueur

Le présent règlement #394 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

141-08-10

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des saisonniers attirés aux parcs municipaux pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Mathieu Otis comme saisonnier attiré aux parcs municipaux pour la période estivale, à raison de 40 heures maximum par semaine et selon un horaire de base sur appel ;

ET QUE l'employé soit intégré à un niveau d'échelle salariale, payé selon un taux horaire déterminé par ses années et mois d'embauche consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

142-08-10

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des étudiants attirés aux parcs municipaux pour la période estivale 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche quatre (4) étudiants, à contrat, attirés à l'entretien des parcs municipaux incluant les îles, sur un horaire alternatif de deux employés et ce, sept jours sur sept, selon un horaire de base sur appel ;

ET QUE ces étudiants soient payés au taux horaire équivalant au salaire minimum en vigueur à la Commission des normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-08-10

CONSIDÉRANT les résolutions #160-09-2009, #161-09-2009 et #162-09-2009 autorisant le dépôt d'une soumission à l'appel d'offre PAE 2009-01, au programme d'Hydro Québec, pour l'achat d'électricité de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins ;

CONSIDÉRANT le projet municipal d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique de Saint-Gabriel sur le rivière Jacques-Cartier, lots, 274, 275, 276, 288P, 407P et 408P ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme BPR-Énergie pour la préparation et le dépôt de ladite soumission auprès d'Hydro-Québec ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation est conditionnelle au maintien des engagements découlant de la soumission jusqu'à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec Hydro-Québec TransÉnergie pour la livraison annuelle qui sont prévues débiter le 15 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consiste à la préparation d'une demande d'intégration pour le raccordement de la centrale au réseau d'Hydro-Québec et la validation des données techniques produites lors de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à la firme BPR-Énergie, au coût de 22 000\$, taxes en sus, pour la coordination de la préparation d'une étude d'intégration pour le raccordement de la centrale au réseau d'Hydro-Québec, la coordination de la prise des relevés topographiques et bathymétriques et la coordination d'une étude des conditions géologiques et géotechniques du site de construction de la centrale ainsi que la mise à jour, si requis, des études économiques financières du projet ;

143-08-10 *ET QUE* Clive Kiley, Maire soit autorisé à signer le l'offre de service à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-08-10 *CONSIDÉRANT* la piste cyclable multifonctionnelle de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf qui traverse la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contribué, pendant une période de cinq (5) ans, au pavage de ladite piste de l'entrée principale de la Garrison Valcartier jusqu'au pont de chemin de fer (trestle) de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis juin 2005, la Municipalité effectue l'entretien de base de cette piste multifonctionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la continuité de l'entretien de la piste multifonctionnelle de la Vélopieste et accepte les modalités citées dans le protocole d'entente comme s'il était, ici, tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière-Adjointe soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois de juillet 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

145-08-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault que les comptes suivants soient payés :

9043-2006 Québec Inc. – pmt. #6 lot 4B/C.....	34 455.09\$
Agence du Revenu – DAS – mois de	10 938.54
Alain Castonguay – administration mars/avr, mai, juin	1 857.53
Alain Deschênes Construction Inc. – signalisation	22.58
Animalerie Dyno ValBélair – étrangleurs, laisse pour chiens	37.89
Archambault – livres.....	252.07
Attaches Trans-Québec – bolts pour les balises de rues	27.54
Auto Moto Shannon – achat 4 roues.....	9 594.38
Bell Mobilité – juillet.....	793.57
Bon-Air Réfrigération – entretien.....	132.18
Bureau en Gros – achat imprimante HP	642.37
Cam-Trac Bernières – réparations et pièces	1 425.65
Carbu-Diam Québec Inc. – entretien – zamboni.....	256.23
Cash – café, pourboires	95.29
Charles Rossignol Inc. – nouveau garage	25 902.61
Clive Kiley – allocation	2 250.00
CNH Capital – Trudel et Piché – achat bidirectionnel.....	3 290.84
Concepts Gingras Inc. – location – toilettes pour parcs/boîte à savon.....	592.60
Co-Op Ste-Catherine – garage	46.63

Crown Awards – trophées courses taco et exposition véhicules.....	371.07\$
Cynthia Larivière – nettoyage des plages.....	47.50
Dion Moto St-Raymond – réparation du VTT et maintenance.....	475.83
Entreprises Benoit Pelletier – traitement extérieur	138.83
Équipements L.A.V. Inc. – location divers	1 703.80
Excavations Ste-Croix Inc. – réfection Wexford – pmt. 2	178 774.60
F. Dufresne Inc. – essence	136.97
Fédération de centres d'action bénévole du Québec	283.03
Fire Engineering – renouvellement	63.78
Fonds de l'information foncière.....	102.00
Francis James McConnell – nettoyage des plages	266.00
Gaudreau Environnement Inc. – remplacement de deux bacs volés	273.05
Gébourg – entretien et réparations	2 969.17
Germaine Pelletier – kilométrage, séance urbanisme	87.00
GLP Paysagistes Inc. – gazon aux parcs	5 486.29
Graphic AI Design – enseigne- stationnement gratuit	203.18
Groupe Altus – changement codes postaux, % fins de parcs	507.94
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels	5 087.89
Hilti Corp – Visa – dipoxis pour jeu d'eau	181.15
Home Depot – réparation filet du terrain de baseball	148.75
Hydro	8 808.56
Informatique Mercier Inc. – iPad pour conseil	9 057.09
Jacques Poulin –équipements/formules/i-pads et étuis.....	6 847.84
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices	483.30
Jes Construction Inc. – 2 ^e pmt – nouveau garage	55 185.47
Jonathan Perron – nettoyage des plages	251.75
Kalitec Signalisation – bornes flexible et fiche béton – Shannon Hall	2 756.18
Lucie Laperle – allocation	750.00
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour.....	645.23
Maison Anglaise – livres	89.16
Mario Lemire – Winterfest (BBQ, tente, etc.)	1 167.83
Maxxam – analyses – eau	1 134.96
Médias Transcontinental – appel d'offres – lot 3C/D	442.47
Merrill Allard – essence	3 345.66
Méto Excavation – garage, pmt #10 lot 4A et lot 4B/C, terre	247 199.86
Michel Juneau – remb. fiches Winterfest.....	57.77
Microcom Inc. – édifices.....	941.57
Ministère des Finances – lot 3C/D – demande CA art. 22 et 32.....	1 032.00
Ministère du Revenu – DAS – mois de juillet.....	32 272.38
Orizon Mobile – système de communication	186.47
Pierre Lepagne – remb. euthanasie de chien	27.00
Pierre Vachon – honoraires professionnels – jeux d'eau	403.88
Pizzeria Paquet – réunion caucus	87.75
Poste Canada – envoi Shannon Express juillet.....	326.24
Produits Sany Inc. – fournitures	17.62
Promotions Murray – t-shirts, vêtements pour voirie & parcs	1 811.25
Protectron – édifices	141.09
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – drains dans fossés – O'Shea.....	200.82
Quinc. Durand – voirie et parcs	1 166.06
Régie Régionale de Portneuf – achat de bacs et quote-part.....	102 660.78
RTC – autobus juillet.....	51 724.06
Samuel Dubé – nettoyage des plages	171.00
Sani-Orléans – vidange de fosses septiques	9 519.54
Service McKinnon Inc. – frais 13 juin au 3 juil.	9 273.90
Signalisation Lévis – panneaux et signalisation	1 758.89
Soc. Mutuelle de Prévention – CSST 2 ^e pmt quote-part	1 388.44
Spécialiste du Stylo – fauteuils et fournitures	1 301.00
Steve Charbonneau – module de plaque chauffante	1 100.53
St-Hubert – caucus, entrevues	390.89
Techno-Sécurité – minuterie et poignée de porte – wagon CN.....	2 053.87
Truelle D'Or Inc. – jeux d'eau	16 889.49
Usinage Chicoine Enr. – modifications poteaux/ralentir trafic	135.00
Vélo Québec – renouvellement.....	33.86
Village Vacances Valcartier Inc. – concours – mascotte Winterfest.....	140.01
Ville de Québec – traitement de boues.....	2 936.00
William Dubé – nettoyage des plages.....	171.00
Zep Sales & Service of Canada – gants, savons	416.53
TOTAL	<u>868 823.47\$</u>

145-08-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-08-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde un don de 500.\$ à Diabète Québec pour commanditer Mme Martine Tremblay qui participera au Défi HUMA, Objectif Grande Muraille de Chine du 17 au 27 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-08-10 *CONSIDÉRANT* les projets de réaménagement d'une carrière, rue de Calais ainsi que la mise en valeur du Domaine de Sherwood par l'Association forestière Québec métropolitain ;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement d'une ancienne carrière, au nord du projet de développement de la rue de Calais, prévoit le nivèlement du site, le nettoyage, le rajout d'un substrat de meilleure qualité et une plantation de 8000 plants sur un peu plus de 4 hectares, soit 6500 pins gris et 1500 bouleaux blanc ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en valeur du Domaine de Sherwood prévoit plus de 750 m de sentiers qui seront aménagés pour la marche en forêt, la raquette et l'observation de la faune et l'avifaune par l'installation de cinq stations d'alimentation pour oiseaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon appuie les deux projets de reboisement susmentionnés au nord de la rue de Calais ainsi que sur le Domaine de Sherwood ;

ET QUE le Conseil encourage les différents partenaires financiers d'investir dans ces deux (2) projets à caractère écologique afin qu'ils contribuent à l'épanouissement naturel de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel lève la séance ordinaire à 21h.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale

OATH OF OFFICE

I, Hugo Lépine, having been appointed Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality of Shannon hereby affirm that I will honestly and faithfully perform the duties of my office according to the law with honesty and justice.

Solemnly affirmed before me at Shannon, Québec this 7th day of September 2010.

SERMENT D'OFFICE

Je, Hugo Lépine, ayant été nommé Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Shannon affirme solennellement que je remplirai ma fonction conformément à la loi avec honnêteté et justice.

Affirmé solennellement devant moi à Shannon, Québec ce 7^e jour de septembre 2010.

Hugo Lépine

Clive Kiley, Maire